
SÉANCE DU 05 MAI 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	4	12

DATE DE CONVOCATION
23 AVRIL 2020

DATE D'AFFICHAGE
06 MAI 2020

En application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal de cette commune a été convoqué le mardi cinq mai deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Michel TRICOCHÉ et dans le strict respect du quorum nécessaire à l'adoption des délibérations.

Il a été décidé, à l'unanimité, que le conseil municipal se déroule à huit clos.

Étaient présent.e.s : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint,

Absent.e.s excusé.e.s : M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT, Maire-Adjoint, Mme Lydie GERVAIS, Maire-Adjoint, M. Lionel VERRIERE, Maire-Adjoint, Mme Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, M. Alain VELUET, Mme VIEUILLE Bernadette, M. Pascal LHOMME, Mme Fatna ZIAD, M. Daniel ALBERT, Maire-Adjoint, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Maud BERNARD, Mme Alexia RIFFÉ, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Patrick BOUTON, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFÉ, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK, M. Olivier BEINCHET, Mme Marie-Claude CARRIAUD, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs

M. DELAGE à M. VALANTIN. M. DUPONT à M. VALANTIN. M. ALBERT à M. PERONNET, Mme GERVAIS à M. TRICOCHÉ. M. VERRIERE à M. PERONNET. Mme A. RIFFÉ à Mme DESCHAMPS. Mme THOMAS à Mme DESCHAMPS. Mme MARC à M. TRICOCHÉ.

Monsieur PERONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bases prévisionnelles 2020 des taxes locales ont été notifiées par les services fiscaux.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019, ce qui conduit à ne pas voter de taux de taxe d'habitation.

Le produit fiscal attendu, sans augmentation des taux des taxes locales est le suivant :

2020			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe Foncière (bâti)	10 716 000	24,79%	2 656 496
Taxe Foncière (non bâti)	29 200	56,88%	16 609
TOTAL			2 673 105

Considérant que le produit prévisionnel attendu ne remet pas en cause l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) pour les taux suivants :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière (bâti)	24.79 %
Taxe Foncière (non bâti)	56.88 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer. »

Délibéré :

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des trois taxes locales pour équilibrer le budget 2020 de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) ainsi que suit :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière (bâti)	24.79 %
Taxe Foncière (non bâti)	56.88 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 06 mai 2020.

Le Maire,


 Michel TRICOCHÉ
 (Charente)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 07/05/2020

Et publication ou notification

Du 07/05/2020

Pour le Maire, la DGS


 Saskia BERTHELON



COMMUNE : 291 RUELLE-SUR-TOUVRE

ARRONDISSEMENT : 10 ANGOULEME

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ANGOULEME MUNICIPAL

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	Taxe foncière (bail).....	Taxe foncière (non bail).....	CFE.....	
12 001 086	10 162 216	29 104	>>>	>>>
13,02	24,79	56,88	>>>	>>>
12 152 000	10 716 000	29 200		
1 582 190	2 656 496	16 609		
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ②				210 120
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ③				>>>
Total :				2 673 105

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

4 455 836 - 200 591 - 200 591 - 1 582 190
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatoires - Produit taxe additionnelle FNB - Produit des IFR - Produit de la CVAE - TASCOM - DCRTP - 2 673 105
 Versement GIR - Prélèvement GIR - Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) - Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (au défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	9	10	11	12
Taxe foncière.....	2 673 105	24,79	24,79	10 716 000	2 656 496
Taxe foncière (non bail).....	2 673 105	56,88	56,88	29 200	16 609
CFE.....	>>>	>>>	>>>		
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
Produit à taux constants (hors TH) (6 décimales)					
Produit attendu					
Produit attendu					
Produit fiscal attendu					

A ANGOULEME Le préfet,
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 JEAN-LUC ROQUES
 le 13 MARS 2020
 A Ruelle sur Touvre Le maire,
 Hildel TRIOCHE
 le 05/05/2020

COMMUNE : 291 RUELLE-SUR-TOUVRE

ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ANGOULEME MUNICIPAL



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	193 448
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	4 101
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 440
Taxe foncière (non bâti) :	1 602
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour parts de TILY :	

2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES FFR

Eoliennes & hydrauliques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	4 728
Stations radioélectriques	>>>
Gaz - Stockage, transport...	

B. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national		Taux plafonds 2020	Taux 2019 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 - col. 16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçus en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti)	21,59	25,49	63,73	0,40600	63,32	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	49,72	53,77	134,43	5,71000	128,72	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national >>>	communal >>>	25,72
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

⑩ DIMINUTION SANS LIEN

Arrêté au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés